Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF



ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF



Table des matières

INTF	RODUCTION	3
SECT	FION DE FONCTIONNEMENT	4
	LES DEPENSES :	4
	CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL » - 35 721,16 €	4
	CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »-905.18	6
	CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DES GESTION COURANTE » -1352,90 €	7
	CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIERES » - 416,08 €	7
	CHAPITRE 042 « OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION » : -177,99 €	7
	LES RECETTES :	8
	CHAPITRE 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :	8
	CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES : + 6.609,97 €	8
	CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES : - 74 825,98 €	8
	CHAPITRE 73 « IMPOTS ET TAXES » + 6.599 €	9
	CHAPITRE 74 « DOTATIONS ET SUBVENTIONS » : +7.218,36 €	9
	CHAPITRE 75 « autres produits de gestion courante » : - 949,16 €	. 10
	CHAPITRE 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » + 4 173,94 €	. 10
SECT	FION D'INVESTISSEMENT	. 11
	LES DEPENSES : -270 609,91 €	. 11
	LES RECETTES : + 7.794,94 €	. 11
BILA	N	. 13

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le



# **INTRODUCTION**

Le présent rapport porte sur l'exécution des autorisations budgétaires votées par le conseil communautaire au titre de l'exercice 2019 pour le budget annexe. Il présente la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Cette dernière comporte les mêmes identités de valeurs que le compte de gestion 2019 du comptable publique.

Le total du budget du service environnement s'élève à 3.732.420 € en prévision (inv. + fonct) et a été réalisé à hauteur de 3.393.530,80 € en dépenses (90.92 %) et 3.689.037,07 € en recettes (98.84 %)

				Taux
	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	de réalisation
		DEPENSES		
Fonctionnement				
Opérations réelles	2 575 548,39 €	2 750 300,00 €	2 682 028,65 €	95,08%
Opérations d'ordre	202 473,71 €	241 700,00 €	241 692,06 €	100,00%
total	2 778 022,10 €	2 992 000,00 €	2 923 720,71 €	97,72%
Investissement				
Dépenses d'équipement	329 634,04 €	429 506,87 €	161 313,96 €	37,56%
solde négatif reporté	364 969,53 €	175 913,13 €	175 913,13 €	
Opérations financières	233 866,11 €	135 000,00 €	132 583,00 €	98,21%
Opérations d'ordre	9 975 €	- €	- €	
total	938 445,05 €	740 420,00 €	469 810,09 €	63,45%
_		RECETTES		
Fonctionnement				
Opération réelles	2 759 952,27 €	2 714 098,80 €	2 826 774,10 €	101%
excédent reporté	326 495,97 €	97 501,20 €	114 049,03 €	
Opérations d'ordre	0 €	75 000,00 €	- €	
total	2 759 952,27 €	2 886 600,00 €	2 940 823,13 €	100%
Investissement				
recettes d'équipement	326 313,30 €	256 006,87 €	272 000,00 €	106,25%
recettes financière	233 744,91 €	242 713,13 €	234 522,88 €	96,63%
excédent reporté	- €	- €	- €	
Opérations d'ordre	202 473,71 €	241 700,00 €	241 692,06 €	100,00%
total	762 531,92 €	740 420,00 €	748 214,94 €	101,05%

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **LES DEPENSES:**

La réalisation globale des différents postes de fonctionnement est d'un peu plus de 97 % par rapport aux prévisions :

•	011 : charges à caractère général	94.04%
•	012 : charges de personnel	99.92 %
•	65 : charges de gestion courante	9.81 %
•	66 : charges financières	82.66 %
•	67 : charges exceptionnelles	67.21 %
•	042 : dotations aux amortissements	100 %

•

CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL » - 35 721,16 €

<u>Les économies ou écarts les plus significatifs</u> portent sur les articles 60611- 60631-60632-60636-6135 -6161- 6184 et 611

<u>Article 60611 « eau et assainissement »</u> - 3.180 € Les prévisions ont été estimées en tenant compte de la réalisation de 2018. Même si quelques factures pour environs 500 € sont passées sur le budget général, la baisse de consommation est effective.

<u>Article 60632 « fournitures d'entretien »</u> + 3.253,78 €. Le dépassement s'explique par l'achat de sur-odorants et autres produits pour le brumisateur du quai de transfert suite aux plaintes d'un riverain.

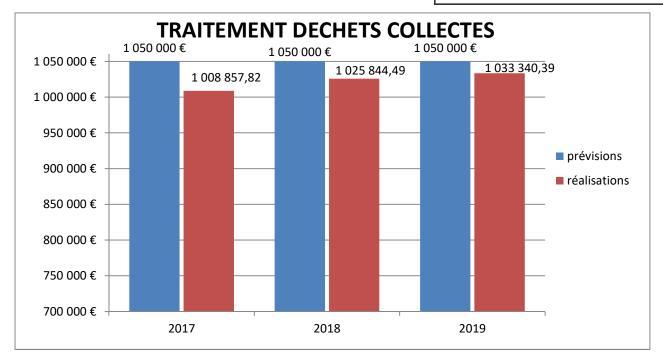
Article 60632 « petits équipements » : - 9031 €. Une contre passation de 4576 € (dépense supplémentaire en 2018) a diminué d'autant au compte administratif, la dépense réelle qui est d'un peu plus de 30.000 € sur 2019. La prévision avait été réalisée en se basant sur la liquidation 2018 qui était de 41.000 €. L'économie réelle par rapport à la prévision est de l'ordre 4.500€

Article 60636 « vêtements» : - 6.925 €. La dotation prévue est en hausse comparée à 2018. En 2018, des remplaçants habituels étaient déjà dotés. Ils l'ont été de nouveau cette année. Il reste que plusieurs agents sont en arrêt maladie de longue durée. Par ailleurs indépendamment des charges rattachées, la dépense réelle est de l'ordre de 17.000 €. Elle reste inférieure à la prévision.

<u>Article 611 : « contrats de prestations de services »</u> - 16 659,61 € (traitement des déchets collectés) : la prévision budgétaire a été réalisée sur la même base que 2018.

Affiché le

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF



Par rapport à 2018, les dépenses sur ce compte ont augmenté 7.495,90 € selon les variations suivantes :

Incinération déchets (SMIAA): -+21 461,19

Collecte sélective : -33 023,58 Encombrants : + 18 565,62 Bois et déchets verts : + 7.188,87

Plâtre: +-710,65 Cartons: -763.27

Bidons huiles: -7 426,63 (0 en 2019)

Pots peinture : + 2719,45 Refus de tri : -515.11 (0 en 2019)

Principales explications : un cout de traitement des déchets à la tonne augmenté de 2.47 € pour un tonnage sensiblement identique. Des refus de tris en baisse et un tonnage en baisse d'environ 100 tonnes (déchets retirés du tri) ont permis une substantielle économie. Pour ce qui est des encombrants, bois et déchets verts, plâtre et pots de peinture, la fusion des deux déchetteries dans le nouveau marché couplé à un cout de traitement en hausse justifient les dépassements.

Article 6135 « location mobilière » - 11 370 €: la prévision a été basée en tenant compte de la location de la pelle avant achat sur trois mois. Or cette dépense qui avait été engagée sur 2018 a fait l'objet d'une contrepassation sur le budget 2019 au titre des charges rattachées. La dépense a bien été effectuée sur 2019 mais diminuée par la contrepassation de 10.800 €. La dépense réelle est de 16429 € conforme à la prévision.

Article 6161 : « primes d'assurance » : -3.200 €. Le marché pour les assurances, passé en 2016 pour 2017-2020 a permis à la collectivité de réaliser une substantielle économie sur les primes, notamment en ce qui concerne la flotte automobile . La diminution par rapport à 2016 est de l'ordre de 2 fois et demie. L'estimation a été un peu surévaluée également en prévision de nouveaux véhicules.

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le



<u>Article 6184 « organismes de formation »</u>: - 11.104,81 €. En tenant compte de la contrepassation charges rattachées, la dépense est de 8.825 € pour une prévision de 15.000 €. Les formations ont été moins nombreuses.

## Dépassement de crédits :

Article 61551 : « entretien matériel roulant » : + 14 713,27 € près de 9.5 % d'augmentation dans l'entretien des véhicules après une baisse de 11.5 % entre 2017 et 2018 (acquisition balayeuse neuve et nouveau camion BOM).

<u>Article 6156 : « maintenance »</u> :+ 6288,96 € Indépendamment des interventions de Genilogic sur les tablettes et serveurs, le contrat de maintenance pour la géolocalisation a augmenté de 1200 € entre 2018 et 2019. (cf nouveaux véhicules grue et camion OM)

Article 6226 « honoraires » : +4.320 € la CCSA a missionné en fin 2019 le cabinet JPC PARTNER pour l'établissement d'un dossier de consultation pour les marchés carburants et entretien des véhicules pour une période de 4 ans. Cette prestation de 6.720 € n'avait pas été prévue car pas envisagée au moment du budget. Un premier acompte de 2688 € a été passé sur 2019. Le solde de 4032 € qui sera payé en 2020 fait l'objet d'une charge rattachée sur l'exercice d'où le dépassement de crédits. La prévision avait été réalisée avec une prestation de suivi de tri à hauteur de 2400 € qui n'a pas fait l'objet d'une liquidation. Ces 2400 € sont neutralisés avec la prestation non prévue de 2688 €

<u>Article 6231 « annonces et insertions »</u>: + 620 €. Le marché traitement des déchets issus des déchetteries passés pour 45 mois a nécessité de faire paraître l'avis de consultation sur le BOAMP (Joue).

Article 6262 « frais de télécommunication »: +2604,31 €. Les factures relatives à la flotte de téléphone portable sont passées sur le budget environnement car impossibles à scinder entre les deux budgets. Il conviendra de refaire le point sur la facturation par orange afin de pouvoir être le plus précis possible dans la liquidation des dépenses liées à la téléphonie

<u>Article 6288 « autres services extérieurs »</u> +1070,95. Le pompage et le nettoyage des canalisations du quai de transfert a augmenté la liquidation par rapport à la prévision.

### CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »-905.18

La réalisation est faite à hauteur de 99.92 %.

Une décision modificative de 32.000 € a été prise en fin d'année pour pallier des prévisions qui se sont révélées insuffisantes.

<u>Les dépassements</u> de crédits principaux portent sur les comptes 64111-64118-64131-64168 « rémunération des personnels titulaires et autres indemnités » et « personnels non titulaires et autres emplois d'insertion ».

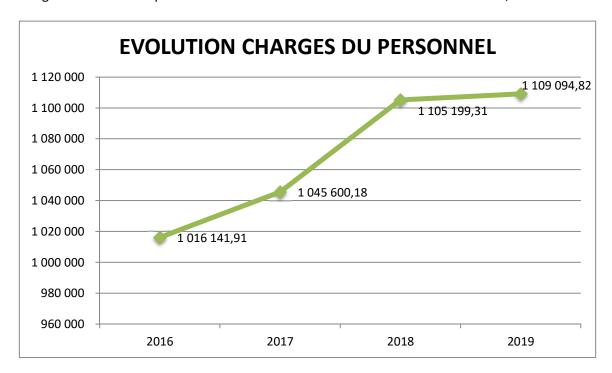
Pour les agents titulaires, les dépassements s'expliquent principalement par des avancements de grade en décembre et le paiement d'heures fériées en novembre, ainsi que des primes et indemnités modifiées en avril 2019.

<u>Pour les agents non titulaires</u>, les augmentations sont liées au recours aux contrats de remplacement des agents en congés maladie de longue durée. Ces remplaçants sont plus nombreux et sur des durées plus longues.

Pour les emplois d'insertions (64168) ce compte comptabilise les emplois parcours compétence (PEC)

#### Les économies

L'augmentation du chapitre 012 entre 2018 et 2019 est stable à hauteur de 3 895,51 € soit+ 0.35 %



Après une baisse significative du chapitre 012 entre 2015 et 2016, et une augmentation maitrisée en 2017, les charges de personnels ont marqué une nette augmentation en 2018 et 2019 expliquée en grande partie par les nombreux contrats de remplacement des agents en arrêt de longue durée, et nécessaires au fonctionnement du service.

## **CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DES GESTION COURANTE » -1352,90 €**

Il n'y a qu'une seule une réalisation de 147 € pour une créance éteinte

# **CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIERES » - 416,08 €**

Réalisation à 82.66 %.

A noter que l'emprunt ex ACTION pour le financement de la collecte contracté en 2004 à hauteur de 1.000.000 € est arrivé à terme au 01 mars 2019. Un emprunt de 272.000 € pour le financement du nouveau camion, de la grue et des bacs de collecte du verre a été contracté fin 2019.

CHAPITRE 042 « OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION »: -177,99 €

Réalisé à 100 %

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF

## Le total des dépenses s'élève donc à 2.923 720,71 € pour une prévision de 2.992 000 €

### **LES RECETTES:**

Les recettes ont été exécutées de la manière suivante

•	013:atténuation de charges	107.59 %
•	70 : produits des services	82.80 %
•	73 : impôts et taxes	100 %
•	74: dotation et subventions	102.58 %
•	75 : subvention budget général	99.91 %
•	77 : produit exceptionnel	120.87 %

## CHAPITRE 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :

Un excédent de fonctionnement de 114 049,03 € a été reporté

#### **CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES:** + 6.609,97 €

<u>Article 6419 « remboursements sur rémunération du personnel »</u>: -2 881,51 € la prévision était basée sur la réalisation de 2018. Les chiffres sont stables. Les remboursements sur charges salariales ne concernent sur l'environnement que les CUI et non les chantiers d'insertion.

<u>Article 6459 « remboursement sur charges SS »</u>: +9 488,48 € ces recettes supplémentaires sont principalement le fait de remboursement d'indemnités journalières au titre de 2018 par SOLIMUT Mutuelle et la SMACL.

#### CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES : - 74 825,98 €

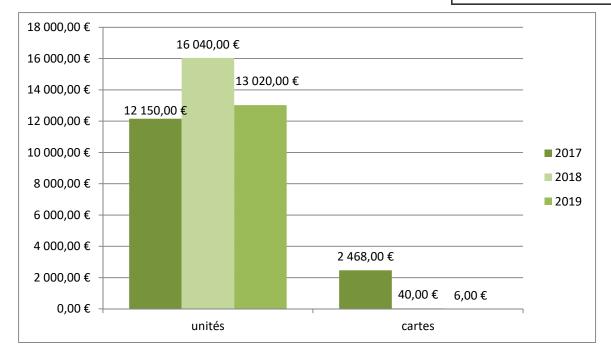
<u>Article 70612 : « redevance spéciale »</u> :+ 3 123, 97 € : une réalisation conforme à la prévision.

Article 70688: « autres prestations de services » -1 974 €: ce compte concerne l'achat d'unités déchetterie par les professionnels et de cartes par les particuliers. Les recettes sont inférieures de 3.000 € par rapport à 2018. La vente concerne presque uniquement des unités pour les professionnels.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020 Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF



Article 7078 « autres marchandises » : -75 975,95 € ce compte concerne les reprises par les filières, des produits issus des déchetteries. Les prévisions ont été basées sur le réalisé de 2018 qui était de 198 957,84 €. La reprise par recyclage des vallées a été de 111.357 € en 2018. Elle est revenue à 18.578 € en 2019. Elle était de 14.175 en 2017. La forte hausse en 2018 est due aux stocks de 2017 reporté sur 2018 concomitant au nouveau marché pour l'ensemble du tri de la CCSA au 01 janvier 2018.

En ce qui concerne 2019, les recettes du carton et du papier ont fortement chuté avec un prix à la tonne qui depuis 5 mois est proche de zéro. Par ailleurs certains stocks de 2019 ont été passés par RDV sur l'année 2020.

#### CHAPITRE 73 « IMPOTS ET TAXES » + 6.599 €

La réalisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est voté au budget primitif, est conforme à la prévision et en légère hausse. (La taxe a rapporté 938.163 € l'an passé et 961.599 € cette année)

### **CHAPITRE 74 « DOTATIONS ET SUBVENTIONS » : +7.218,36 €**

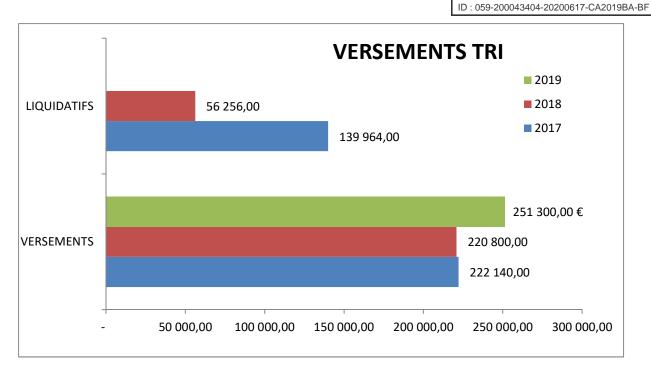
### Article 7478 « autres organismes » -6 989,34 €

Les encaissements sont conformes à la prévision budgétaire.

Les versements 2019 de CITEO hors liquidatif et SDD sont supérieurs de 30.500 € € par rapport à 2018 dont la somme hors liquidatif 2017 était de 220.800 €. Pour rappel, les versements de 2018 étaient déjà en augmentation de 12.000 € par rapport à 2017.

Il n'y a pas de liquidatif titré sur 2019. Il interviendra sur 2020

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le



<u>Article 748388 « autres dotations »</u> +13.754,00 €. Ce compte sans prévision concerne le reversement au titre du supplément familial de traitement de l'année 2017.

## CHAPITRE 75 « autres produits de gestion courante » : - 949,16 €

Principalement le versement au profit du budget annexe à hauteur de la prévision soit 1.100.000 €.

# CHAPITRE 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » + 4 173,94 €

La réalisation concerne des versements du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et des remboursements d'assurances sur des sinistres.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 940 823,13 € pour 2 992 000 € en prévision budgétaire.

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF

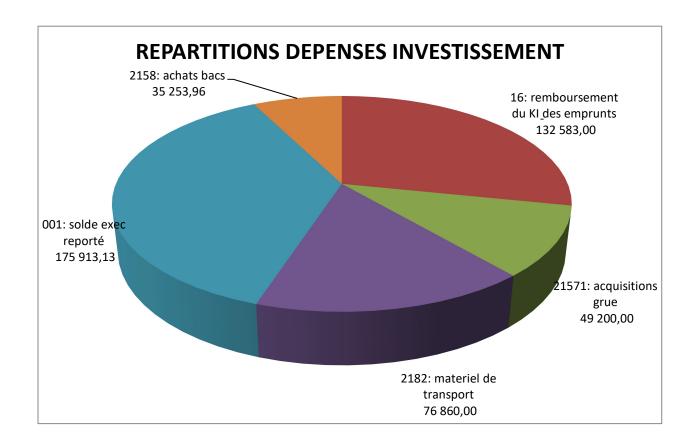
## SECTION D'INVESTISSEMENT

## **LES DEPENSES : -270 609,91 €**

Les dépenses réalisées représentent un peu plus de 63 % des crédits ouverts soit 469 810,09 € sur 740 420,00 € de prévisions budgétaires.

La différence tient principalement au fait que le nouveau camion de collecte qui vient d'être livré n'a été payé que partiellement (art 2182), et l'achat de bacs de collecte pour le verre intervient sur 2019 et début 2020 (art 2158).

Les dépenses se décomposent comme suit :



### *LES RECETTES*: + 7.794,94 €

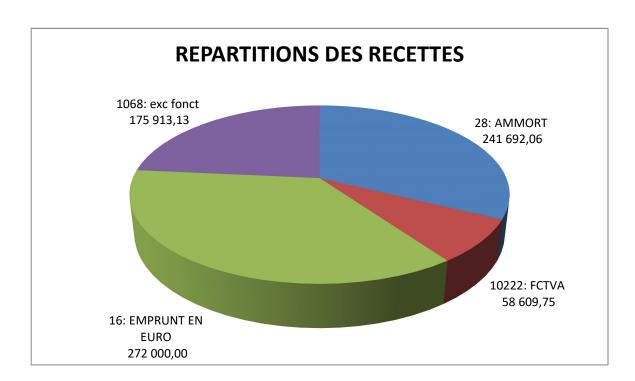
Elles représentent 101 % des prévisions soit un montant de 748 214,94 €.

Les recettes d'investissements du budget annexe sont constituées principalement des amortissements, auxquels s'ajoutent l'excédent de fonctionnement (art 1068) qui couvrent le déficit de la section d'investissement 2018 et pour cette année un emprunt pour couvrir l'achat du camion, les premiers bacs de collecte et la grue.

Affiché le

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF

L'emprunt est 16.000 € est supérieur à la prévision qui s'appuyait sur un FCTVA de 8200 € de plus que la somme encaissée. La déclaration du 4eme trimestre n'intervenant que courant 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la recette manquante de 8.071 € déduite des 16.000 € d'emprunt expliquent les recettes supplémentaires de près de 8.000 €.



L'emprunt a été encaissé sur 2019 alors que les dépenses concernées par cet emprunt seront réglées sur deux exercices. Elles sont prévues dans l'état des restes à réaliser (cf solde des Restes à réaliser dans le bilan)

ID: 059-200043404-20200617-CA2019BA-BF

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le



### **BILAN**

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercie	-96 946,61
Résultats antérieurs reportés	+114 049,03
Résultat à affecter	17 102,42
Solde d'exécution d'investissement	+278 404,85
Solde des reste à réaliser d'investissement	- 225 000,00
Besoin de Financement	53 404,85
AFFECTATION	-
Affectation en réserves R1068 en investissement	-
Report en fonctionnement R 002	17 102,42
DEFICIT REPORTE D002	0
DEFICIT REPORTE DUUZ	U

En conclusion le compte administratif 2019 dégage un résultat cumulé positif (fonctionnement + investissement) malgré un résultat de l'exercice en fonctionnement négatif. Seul le résultat antérieur absorbé par le déficit permet un excédent de 17102 €.

Même si le niveau d'endettement à fin 2019 ne dépasse pas 2 années de CAF, très loin du seuil d'alerte, la capacité d'autofinancement permet de couvrir le remboursement de la dette en capital. Néanmoins la capacité d'autofinancement nette n'est que de 12 k€. La baisse de la subvention du budget principal au budget annexe couplée à une baisse des recettes issues des filières (114.000 € en 2019 contre 166.000 € en 2017 et 199.000 en 2018 €) fragilisent l'équilibre du budget environnement. Il sera nécessaire de revoir la subvention du budget principal en 2020.

Il conviendra d'être vigilant sur le niveau des recettes dans un avenir immédiat en réfléchissant au financement du service qui pèsera de plus en plus lourd dans les budgets. La maitrise des dépenses déjà initiée avec la rationalisation des couts de collecte reste un challenge pour les prochaines années.